

La faune et la flore protégées

Contexte

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, codifiée au code de l'environnement, a créé le statut général d'espèces de la faune et de la flore protégées. De nombreuses interdictions s'appliquent afin de préserver la biodiversité. Dans certains cas, des dérogations peuvent être délivrées.

A l'issue de la formation, les agents seront distinguer et constater, par procès-verbal, les différentes infractions et identifier les cas dérogatoires.

Objectifs pédagogiques

Identifier le régime applicable aux espèces protégées

Distinguer les différentes infractions

Maîtriser les infractions pénales issues du non respect de la réglementation

Contenu

-La préservation du patrimoine naturel

Les mesures de protection

Les dérogations aux mesures de protection

La protection des biotopes

-Les activités soumises à autorisation

Régime général d'autorisation

Régime propre à la capture, au ramassage et à la cession de certaines espèces

Utilisation à des fins scientifiques d'espèces protégées

-Les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques

Certificat d'autorisation

Procédure d'autorisation et instruction

-Les contrôles et sanctions

Les contrôles administratifs et judiciaires

Les sanctions administratives et les sanctions pénales

Niveau

Initiation, aucun prérequis nécessaire.

Durée

3 jours